

**CENTRE INTERCOMMUNAL
DE SANTE DU CŒUR DU HAINAUT**

**RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 19 DECEMBRE 2024.**

Composition des organes de gestion

Situation au 31 décembre 2023

Conseil d'administration

PRESIDENT	
Cédric MELIS	Conseiller communal à Mons
VICE -PRESIDENT	
Olivier Mathieu	Conseiller communal à Colfontaine
MEMBRES	
Danièle BRICHAUX	Conseillère communale à Mons
Vincent CREPIN	Conseiller communal à Mons
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Catherine HOUDART	Echevine à Mons
Martine HUART	Conseillère provinciale
Hervé JACQUEMIN	Conseiller communal à Mons
Sandrine JOB	Conseillère communale à Mons
Lucille LONOBILE	Conseillère communale à Quaregnon
Guisepe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine
Savine MOUCHERON	Conseillère communale à Mons
Baudouin VENDY	Conseiller communal à Soignies
Sonia DEPAS-LEFEBVRE	Conseillère communale à Soignies
Florence VAN HOUT	Echevine à Frameries
Joël SOTTEAU	Conseillère communale à Frameries
Violaine HERBAUX	Echevine à Silly
Florence LECOMPTE	Bourgmestre de Quévy
Yvane BOUCART	Echevine à Hensies

Comité de rémunérations

MEMBRES	
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Sandrine JOB	Conseillère communale à Mons
Cédric MELIS	Conseiller communal à Mons
Lucille LONOBILE	Conseillère communale à Quaregnon
Guisepe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine

Comité d'audit

MEMBRES	
---------	--

Christa DECOSTER Guiseppe SCINTA	Conseillère communale à Jurbise Conseiller communal à Colfontaine
-------------------------------------	--

Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale

Le Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut est né de la volonté des instances communales et provinciale de créer un outil de développement de la promotion de la santé auquel chacun des participants est acteur tant par l'apport de ses élèves que par son implication financière.

Dossier d'attribution de marché

Au cours de l'exercice 2023, douze dossiers marchés publics ont été attribués :

1. Imprimantes-douchettes
2. PC et suites office
3. IT
4. Nettoyage
5. Assurances
6. Inventaire amiante
7. Conteneur confidentiels
8. Identité graphique
9. Electricité mise en conformité
10. Contrôle medical employés
11. Etude projet déménagement
12. Etude rénovation

Principales décisions du Comité d'Audit

En date du 29 novembre 2024, le Comité d'Audit a pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que du rapport du commissaire réviseur.

Principales décisions de l'Assemblée générale

En date du 19 octobre 2023, une assemblée générale ordinaire a été convoquée en vue d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2022. Faute de quorum, elle a été reportée au 21 décembre 2023.

En date du 21 décembre 2023, une assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2022 et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration, du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2022.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La cotisation de responsabilisation a été appelée les premiers mois de 2024 mensuellement sur la même base qu'en 2023. Cependant, une régularisation négative (donc diminuant la charge) a été reçue sur le second semestre de 2024.

Article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations – Mentions obligatoires

Le Conseil d'administration vous informe que :

- à sa connaissance, il n'existe pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de nature à porter gravement préjudice à la société ;
- la société n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement ;
- la société n'a pas de succursale ;
- la société n'utilise pas d'instrument financier ;
- conformément à l'article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité d'audit est composé d'au moins un membre possédant des connaissances techniques en matière d'audit de par son expérience professionnelle.

Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes présentés à l'assemblée générale sont les comptes des différents secteurs de l'intercommunale consolidés.

Les opérations de consolidation qui ont été effectuées consistent en la compensation :

- des créances et dettes réciproques aux secteurs,
- des produits et charges afférents aux opérations intersectorielles

Comptes de résultat.

Le compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 fait apparaître une perte de l'exercice de 181.972,53 € contre un bénéfice de 129.598,96 € en 2022.

Le résultat négatif s'explique par la très forte augmentation de la cotisation de responsabilisation, qui s'élève à 516.950,56 € pour l'année 2023 contre 141.473,68 € pour l'année 2022. Dans ce montant de 516.950,56 €, est incluse la provision pour l'année 2023 ainsi que la régularisation de la provision de 2022 qui était insuffisante. Cette augmentation impacte lourdement le résultat de l'année 2023. Les montants repris ont été confirmés par l'ONSS. Il est important de signaler qu'il n'y aura pas sur 2024 de régularisations concernant 2023, l'ensemble de la charge 2023 ayant été provisionnée au 31 décembre.

Les produits

Les produits sont principalement issus des subventions versées par l'ONE et les entités associées. L'ensemble des communes ont vu leur participation augmenter au cours de l'exercice.

Subsides d'exploitation	Montants comptabilisés en 2023	Montants comptabilisés en 2022
PROMO SANTE ONE	708.747,80	590.949,59
AC JURBISE	32.556,00	32.331,00
AC MONS	288.165,00	289.545,00
AC COLFONTAINE	52.241,97	54.257,58
AC QUAREGNON	56.183,76	54.928,12
PROVINCE DE HAINAUT	170.750,00	192.980,78
AC FRAMERIES	43.743,63	43.370,00
AC QUEVY	16.521,96	17.155,04
AC SILLY	18.949,50	19.447,89
AC SOIGNIES	52.566,75	52.197,09
Total des subsides	1.456.392,27	1.347.162,09

Les charges

Les charges, quant à elles, se subdivisent en deux catégories principales, les charges de fonctionnement, ventes et prestations et les charges de personnel.

	2023	2022
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	263.224,80	160.325,65
SALAIRES ET REMUNERATIONS BRUTES	564.710,31	518.535,48
COTISATIONS PATRONALES - AUTRES FRAIS DU PERSONNEL	745.173,61	360.601,54
Total des charges de personnels	1.573.108,72	1.039.462,67

Parmi les charges on notera également deux points d'attention :

- La dotation aux amortissements suite à l'acquisition de nouveaux matériels :

	2023	2022
Dotations aux amortissements	4.399,46	1.318,24
Total de la dotation aux amortissements	4.339,46	1.318,24

- La dotation à la provision pour pensions et charges similaires : cette provision va permettre de couvrir les charges de congés maladie accumulés par les agents se rapprochant de leur date de pension :

	2023	2022
Dotations aux provisions pour pensions	55.499,52	169.664,86
Total de la dotation à la provision	55.499,52	169.664,86

La dotation à la provision pour autres risques et charges :

	2023	2022
Dotations aux provisions pour autres risques et charges	6.293,22	0,00
Total de la dotation à la provision	6.293,22	0,00

Bilan.

Le total du bilan atteint le montant de 734.497,08 € (contre 958.047,82 € en 2022).

Actif

Les actifs immobilisés s'élèvent à 17.964,07 € en 2023 contre 11.756,66 € en 2022.

Les actifs circulants d'un import de 716.533,01 € en 2023 contre 946.291,16 € en 2022 et sont constitués de :

- Les autres créances d'un import de 38.014,23 € sont constituées, d'une part des montants dus par les communes associées et, d'autre part, d'autres créances ;
- Les valeurs disponibles qui s'élèvent à 648.663,58 € ;
- Les comptes de régularisation pour un total de 29.855,20 €, qui concernent principalement la césure de la subside ONE.

Passif

Le passif du bilan est constitué :

- De l'apport : 106.466,66 € ;
- Des réserves : 66.261,01 € suite au prélèvement sur les réserves disponibles afin de ramener le résultat reporté à 0,00 € ;
- Une provision pour pensions et obligations a été actée pour 231.457,60 € en 2023 contre 169.664,86 € en 2022 ;
- Des dettes qui se ventilent comme suit
 - les dettes à plus d'un an s'élèvent à 0,00 €
 - les dettes à un an au plus, s'élèvent à 267.911,81 € et se décomposent entre :
 - o les dettes commerciales pour 48.697,91 €
 - o les dettes fiscales, salariales et sociales pour 182.152,77 €
 - o les autres dettes pour 37.061,13 €, qui concernent des dettes vis-à-vis du pouvoir subsidant.
- les comptes de régularisation pour un montant de 62.400,00 €, qui concernent la césure de la subside ONE.

Affectations et prélèvements

Il est proposé à l'assemblée générale que la perte de l'exercice écoulé, qui s'élève comme défini ci-avant à 181.972,53 €, soit amortie sur les réserves.

Mons, le 21 novembre 2024.